

ABONNEMENT.

**Saumur.**  
Un an. . . . . 30 fr.  
Six mois. . . . . 16  
Trois mois. . . . . 9

**Poste :**  
Un an. . . . . 36 fr.  
Six mois. . . . . 18  
Trois mois. . . . . 10

On s'abonne

Chez MM. G. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes,  
A PARIS,  
et chez tous les Libraires.

# ECHO DE L'OUEST

## DIEU ET LA FRANCE.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

S'adresser, pour l'insertion des annonces, à M. Paul GODET, imprimeur, place du Marché-Noir.

On s'abonne

Chez MM. LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse,  
A PARIS,  
et chez tous les Libraires.

J.-R. DENAIS,  
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ANNONCES ET ABONNEMENTS,  
Imprimerie Godet, place du Marché-Noir, Saumur.

Bulletin politique.

La République française a décidément renoncé à poursuivre, pour le moment, la campagne de dissolution :

Certains journaux conservateurs ont imaginé de prétendre que le parti radical a entrepris et qu'il poursuit en ce moment contre l'Assemblée de Versailles une campagne de dissolution. Nous regardons autour de nous, et nous ne voyons aucun signe, aucune trace de cette prétendue campagne.

L'opinion publique nous semble parfaitement calme, et il y a même, à l'heure actuelle, comme un vague sentiment de repos qui ne permet pas de croire que la campagne dont on parle et que l'on redoute soit commencée. Nous apercevons bien que la pensée, que le désir de la dissolution se retrouvent au fond de la plupart des esprits, même dans les camps les plus opposés ; mais ce n'est pas aujourd'hui seulement que les choses nous apparaissent sous ce jour ; pour nous, il y a longtemps que la question de la dissolution est résolue en principe et que ce n'est plus qu'une question de fait et d'opportunité.

Le pays ne demande pas la dissolution ; il l'attend. Ce ne sont point les articles de journaux qui changeront ces dispositions de l'opinion publique, quoi que l'on écrive pour ou contre : le jugement du pays est porté, et il n'est au pouvoir de personne de le modifier.

Le parti radical est donc fort étranger aux menées et aux intrigues dont on l'accuse.

Ainsi, c'est entendu, l'état-major laisse faire les enfants perdus et les désavouera au besoin.

Cependant, voilà M. Lamy, membre de l'Assemblée nationale, député de la gauche, bien entendu, qui vient de publier une brochure dont le titre indique suffisamment l'esprit : *L'Assemblée nationale et la dissolution*. Que dira à M. Lamy le journal de M. Gambetta, à moins qu'il ne préfère :

Imiter de Conrart le silence prudent.

A propos de cette brochure, les *Débats* s'expriment ainsi :

Nous l'avouons, ce ne serait pas sans regrets et surtout sans appréhensions que nous verrions disparaître l'Assemblée nationale.

Certes, cette Assemblée n'est pas la meilleure possible ; nous l'avons éprouvé plus d'une fois, nous n'avons pas été les derniers à gémir tout haut, soit des mouvements inutiles que se donnaient une partie de ses membres, soit des défauts et des vices de quelques-unes de ses lois. Mais de là à demander qu'elle se dissolve, il y a loin. Où en serions-nous si tout ce qui n'est pas parfait n'avait plus le droit de vivre ? On peut critiquer, blâmer, traiter même sévèrement et rudoyer un ministère sans désirer sa chute, et une Assemblée sans la pousser à la dissolution.

Pense-t-on qu'une Assemblée exclusivement composée de républicains serait préférable ? Nous ne le croyons pas, pour notre compte, et, lorsque nous voyons les partisans de la République et les champions de M. Thiers publier des brochures comme celle de M. Lamy, nous ne pouvons nous retenir de nous écrier : Oh ! les dangereux et imprudents amis ! Le fabuliste avait raison : Mieux vaudrait un sage ennemi !

M. Saint-Marc Girardin, — avec ou sans bonnet à poil, — pourrait presque rentrer au *Journal des Débats*.

Tout ce qui se passe, tout ce qui s'écrit dans le camp radical, tout ce que nous lisons au sujet de la dissolution semble donner raison à cette note de la *Patrie* :

On nous assure que la discorde est entrée dans le camp des radicaux à propos du manifeste dissolutionniste que devait lancer M. Léon Gambetta. Tout était prêt, lorsque, à la dernière heure, le veto du maître est venu tout arrêter. C'est ce veto qui a provoqué le dissentiment auquel nous faisons allusion. Les ardents du parti rouge ont protesté, ils ont même protégé le mot de trahison, et il a été question de refondre le manifeste gambettiste et de le lancer quand même. Toutefois, l'on s'est arrêté pour réfléchir, et bien que l'idée d'une refonte du manifeste ne soit pas abandonnée, il est probable que les opposants se soumettront.

Le *Constitutionnel* commence son premier Paris par une plaisante histoire :

Trois hauts personnages de Berlin arrivèrent un jour à Saint-Petersbourg avec une lettre de recommandation du roi de Prusse pour l'empereur Nicolas.

— Que pourrais-je faire pour vous être agréable ? leur demanda l'empereur.

— Sire, nous désirerions voir les curiosités de votre capitale.

— Très-bien, j'aviserai.

Et l'empereur fit appeler le prince Menschikoff :

— Voici, lui dit-il, trois messieurs que me recommande mon frère de Prusse, et qui viennent ici pour voir nos curiosités. Que pourrions-nous bien leur montrer ?

— Ah ! sire, répartit le prince, qui, on le sait, avait l'esprit fin et mordant, il faut leur montrer les comptes du chemin de fer de Saint-Petersbourg à Moscou ; ils n'auront jamais rien vu d'aussi curieux.

Il était, en effet, de notoriété publique que le chemin de fer de Saint-Petersbourg à Moscou, dont l'inauguration était alors toute récente, avait coûté des sommes folles et qu'on n'avait jamais pu en débrouiller les comptes ; tout le monde en plaisantait.

Nous rappelons cette histoire au sujet de la prochaine visite des empereurs de Russie et d'Autriche à Berlin. Quelles choses curieuses l'empereur Guillaume leur montrera-t-il ?

Selon le *Constitutionnel*, ce que l'empereur d'Allemagne pourra présenter de plus curieux à ses augustes hôtes, « après les comptes de la guerre, surtout les comptes de répartition des premiers milliards de l'indemnité, qui offriraient un intérêt tout aussi piquant que ceux du chemin de fer de Saint-Petersbourg à Moscou, » c'est les scandales dont sa capitale est chaque jour le théâtre, et dont le journal parisien emprunte la peinture éloquente au *National Zeitung*, aussi bien qu'au *Wolkstaat*, que nous-mêmes citons l'autre jour.

Le peuple berlinois est une écume de la pire espèce ; on en chercherait en vain une pareille dans les autres grandes villes,

dit le *National Zeitung* ; et il continue du même ton, édifiant ses lecteurs sur ce que vaut ce peuple qui prétend nous avoir vaincus par la supériorité de ses vertus aussi bien que par l'excellence de ses armes.

A propos de l'incident de M. de Vogué qui veut s'asseoir en présence du sultan, M. Eugène Chapus, dans le *Sport*, rappelle une historiette connue, mais toujours amusante :

On se souvient à quelles extrémités fut réduit Léopold Mayer, le célèbre pianiste, lors de son voyage à Constantinople et qu'il fut appelé à l'honneur de jouer devant le sultan. C'est une bien petite histoire que nous allons vous redire, et dont le mérite est non moins dans l'exactitude que dans la forme exquise du récit.

Ce n'est pas chose facile que de faire de la musique dans le sérail. On vous fait venir à huit heures du matin pour jouer à trois heures ; il faut que vous soyez en grand uniforme ; vous attendez sept heures dans une très-belle galerie où il est défendu de s'asseoir. De temps en temps on vient vous dire ce qui se passe chez Sa Hautesse. Sa Hautesse vient de se lever. . . Il faut vous prosterner à ce mot. Plus tard on vient vous dire : Sa Hautesse va se mettre au bain, — vous vous prosternez encore. — Sa Hautesse s'habille, vous vous reprosternez. — Sa Hautesse prend le café, et vous vous reprosternez encore à chacun de ces avis très-détaillés, et toujours plus respectueusement.

Enfin, on vous apporte votre piano ; on en a ôté les pieds par égard pour le parquet de la galerie, mosaïque précieuse des bois les plus rares. L'immense piano à queue est posé sur cinq Turcs ! Les malheureux sont là à genoux, accroupis, écrasés par cette masse énorme. — Mais, dites-vous, je ne peux pas jouer sur un piano à cinq Turcs. On croit alors que vous hésitez parce que l'instrument n'est pas d'aplomb. On prend un coussin, on le met sous les genoux du plus petit des Turcs ; quand le piano est ainsi calé, on vous propose de jouer ; on n'imagine pas qu'un sentiment d'humanité vous arrête. Vous êtes obligé d'expliquer cette délicatesse de la civilisation, et cela est très-long.

Enfin, on remet à votre piano ses pieds véritables ; le sultan paraît. Après toutes sortes de salamalecs, on vous ordonne de jouer. . . vous demandez une chaise ; pas de chaise. On ne s'assoit jamais devant Sa Hautesse.

Il faut alors prendre son parti, ou jouer ou se retirer, car l'étiquette est inflexible, et naturellement on joue debout, à moins que par une condescendance excessive comme celle dont Léopold Mayer profita, le sultan ayant pitié de vos angoisses ne consente à vous faire donner un siège.

On a vu par l'incident de notre ambassadeur, M. de Vogué, à quel point ce droit de s'asseoir devant le sultan est encore contesté à Constantinople. M. de Vogué, qui connaissait peut-être la concession faite à Léopold Mayer par *Abdul-Medjid-Khan*, pouvait espérer qu'un représentant de la France aurait droit à des égards particuliers dans un pays qui ne doit son existence politique qu'aux succès des armes françaises en Crimée.

La circulaire suivante a été adressée par le ministre de la guerre aux généraux commandant les départements :

Versailles, 25 juillet 1872.

Général,

J'ai adressé le 27 juin dernier à MM. les généraux chargés des inspections générales du génie en 1872, des instructions complémentaires dans lesquelles se trouve le paragraphe ci-après :

« La nouvelle organisation de notre état militaire impliquera pour chaque régiment ou bataillon s'administrant isolément la nécessité de concentrer dans une même garnison toute la partie active du corps, son dépôt et ses magasins. En conséquence, abstraction faite des places fortes et de quelques localités se trouvant dans des conditions particulières, il ne sera conservé de garnison que dans les villes où les ressources du casernement permettront la concentration d'un corps de troupe complet. Je vous autorise à faire connaître cette décision aux autorités préfectorales et municipales des villes de votre arrondissement d'inspection qui pourraient être atteintes par cette mesure, et à les informer dès à présent de la suppression prochaine de leurs garnisons, à moins que les départements ou les villes ne prennent à leur charge les dépenses à faire, pour augmenter dans les proportions nécessaires la contenance de leur casernement. »

Vous m'adresserez sur le résultat de ces démarches un rapport spécial.

DE CISSEY.

Nous trouvons dans l'*Union* la lettre que M. le marquis de Franclieu vient d'adresser à ses électeurs. On n'accusera pas l'honorable député royaliste d'avoir son drapeau dans sa poche.

Nous extrayons, sans commentaire, trois portraits de sa lettre :

Je ne vous parlerai de M. Gambetta que pour mémoire. Ce personnage, singulièrement surfait pendant la guerre contre les Prussiens, a démontré depuis une telle insuffisance qu'il n'y aurait absolument rien à redouter de lui, si les fautes et trop souvent l'aveuglement des honnêtes gens ne venaient incessamment lui donner une force factice qu'il lui est impossible de puiser dans son initiative ou dans son intelligence.

Je vous avais déjà signalé, l'année dernière, M. le duc d'Aumale comme l'un des plus grands obstacles à vaincre pour sauver et relever la France. Depuis lors, rien n'a pu agir sur la détermination de ce prince de se substituer à M. Thiers, sous un titre ou sous un autre. Ouvertement ou indirectement, malgré le discrédit dans lequel il est tombé de chute en chute, il n'a pas cessé un instant de diviser nos forces monarchiques, mu, comme il l'est, par la pensée qu'à la première crise il n'y aura que lui de possible.

M. Thiers, enfin, est resté ce qu'il a été dès le premier jour. Fier et satisfait de sa situation, habile dans les détails et dans l'intrigue, ne doutant jamais d'une supériorité moins grande cependant qu'il ne le croit, et sachant plier pour se relever bientôt après ; jamais scrupuleux sur les moyens d'action, cet homme d'Etat s'est constamment appliqué à deviser, à soutenir le faible contre le fort, le mal contre le bien, et à se retourner sans la moindre vergogne en sens contraire, pour empêcher le faible et le mal de devenir dominants à leur tour, dans l'espoir de faire durer ainsi la situation autant que lui.

C'est là une illusion contre laquelle je ne saurais assez vous prémunir. Indépendamment de ce qu'un vieillard de 76 ans ne saurait nous assurer aucun avenir, il y a une force des choses contre laquelle tout doit se briser demain. Si, pendant l'année qui va s'écouler, nous ne sortons pas du régime provisoire qu'on désigne sous le nom de République, faute d'en avoir trouvé un autre, l'Assemblée devra se dissoudre, et, avec elle, M. Thiers, dont il n'est que le délégué, devra disparaître immédiatement. Que deviendrons-nous alors ? Ne serons-

nous pas lancés dans le vide, sans que rien au monde puisse nous retenir ni prévenir les effets d'une dernière et irrévocable catastrophe ?

Ceci est une nouvelle du *Gaulois* :

Un combat singulier — très-singulier en effet — va avoir lieu à Londres entre deux citoyens célèbres : Vermersch et Lissagaray, qui se sont livrés, au préalable, à une scène de pugilat dans un meeting tenu dernièrement à New of Science.

M. Lissagaray, dont le visage a été littéralement labouré par les ongles de Vermersch, a envoyé un cartel à celui-ci.

Entre frères et amis de ce calibre-là, à quoi peut-on bien se battre ? — Au pétrole à quinze pas, avec des pompes.

CH. DEMAILLY.

## Nouvelles.

On affirme que le gouvernement russe fait de grands préparatifs en prévision de la guerre avec la Chine.

L'arrivée de l'empereur de Russie à Berlin est officiellement annoncée pour le 5 septembre. Il viendra directement de Crimée, et sera accompagné du grand-duc héritier et du grand-duc Wladimir, ses deux fils aînés, de plusieurs de ses ministres et d'un grand nombre de notabilités.

On lit dans le *Journal des Débats* :

Des versions différentes circulent depuis quelques jours à propos de ce que l'on est convenu d'appeler « l'incident de Vogué. » Il résulte d'une conversation échangée ce matin entre le ministre de l'intérieur et plusieurs députés que ces récits contradictoires sont tous inexacts. Voici ce qui se serait passé :

Lorsque M. de Vogué se présenta devant le sultan, Sa Hautesse, par mégarde, ainsi qu'elle le reconnut un instant plus tard, resta assise. M. de Vogué demanda alors au drogman qui l'assistait si les règles de l'étiquette n'exigeaient point que le sultan se tint debout pour recevoir l'ambassadeur du gouvernement français. Sa Hautesse, ayant été informée de l'observation qui venait d'être faite par M. de Vogué, se leva immédiatement et se dirigea vers notre ambassadeur, auquel elle tendit très-affectueusement la main. L'entretien qui suivit fut extrêmement courtois. Il ne s'est donc passé entre M. de Vogué et le sultan quoi que ce soit qui puisse être reproché à l'ambassadeur français.

Nous croyons savoir que M. le ministre de l'intérieur a reçu la démission de M. Guigues de Champvans, préfet du Gard.

Cette démission est motivée par l'annulation qu'a prononcée le conseil d'Etat d'une décision du préfet, au sujet d'un vœu du conseil général du Gard, touchant l'amnistie.

On ajoute que la démission de M. de Champvans, auquel on paraît beaucoup tenir, n'a point été acceptée, mais qu'une autre préfecture est réservée à ce fonctionnaire.

(La Patrie.)

La bourgeoisie berlinoise s'est profondément émue de l'attitude de plus en plus hostile de la populace. Les menaces constantes dont elle est l'objet ne laissent pas que de l'inquiéter, et elle a songé à prendre des mesures pour parer aux éventualités sinistres qu'elle entrevoit déjà.

Il y a eu plusieurs réunions de propriétaires et de négociants, et, après de longues discussions, il a été convenu qu'on demanderait au gouvernement d'organiser, avec le concours des habitants, une police bourgeoise. Il est douteux que cette motion soit prise sérieusement en considération ; M. de Bismarck a certainement plus de confiance dans les baïonnettes de l'armée que dans la bonne volonté de la bourgeoisie.

Quel que soit le résultat de cette réunion, il y aura toujours un fait assez curieux à constater, c'est le repentir de la bourgeoisie à propos de sa conduite dans les petits conflits qui, depuis plusieurs années, se produisaient entre la police et la populace. A Berlin, comme à Paris, les bourgeois prenaient parti contre les agents, par esprit d'opposition, et encourageaient l'esprit de révolte. « Nous n'avons que ce que nous

méritons, » a dit un orateur ; au lieu de soutenir la police, nous avons soutenu les émeutiers, et aujourd'hui, ils veulent être les maîtres. » — « Si le manque de sécurité est de plus en plus croissant dans la capitale, a dit un propriétaire du riche quartier de Rosenthal, la faute en est à nous. »

Plusieurs journaux annoncent qu'on étudie la question de savoir dans quelle localité doit être établie l'Ecole de pyrotechnie de Metz. Il y a là une erreur qu'il est utile de relever.

Ce n'est pas la question d'une Ecole de pyrotechnie qui est à l'étude, mais celle des Ecoles d'artillerie, pour lesquelles onze villes ont déjà voté des fonds et des propositions au département de la guerre. L'Ecole de pyrotechnie de Bourges, lorsqu'elle aura été augmentée, suffira aux besoins du service.

La création d'une Ecole de pyrotechnie a été décidée en vertu d'une loi de 1864. Elle a été organisée à Bourges, dans le périmètre du polygone ; elle comprend 200 élèves sous-officiers ou soldats. Elle est placée sous la direction d'un colonel d'artillerie. L'utilité de cette Ecole a engagé le département de la guerre à y faire de nouvelles constructions, qui commenceront au mois de janvier prochain, et il n'est pas question d'en créer une seconde.

On nous écrit de Chaumont que l'état-major prussien a prévenu les autorités françaises que les grandes manœuvres de l'armée allemande d'occupation auraient lieu dans le département de la Haute-Marne, depuis le 20 de ce mois jusqu'au 5 septembre prochain. Ces manœuvres devant donner lieu à des passages de troupes qui commenceront le 17 au matin, les populations ont été prévenues que les officiers et les soldats logeraient chez l'habitant. Cet avis a produit dans tout le pays une très pénible impression.

On ignore en outre à quelle époque le département sera évacué. Les bruits les plus contradictoires circulent à cet égard. On va même jusqu'à prétendre que les Allemands ne quitteront pas avant la fin de l'année. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à part les stipulations générales du traité, aucun arrangement particulier n'est encore intervenu pour l'exécution de la convention.

## CRIME ÉPOUVANTABLE A REIMS.

Un crime horrible a été commis dans la banlieue de la ville de Reims.

Un ancien garçon boucher, nommé Garel, se promenait sur la route de Chalons avec une jeune ouvrière lisseuse, nommée Sidonie Cauchy. Une discussion s'éleva à propos d'une ancienne maîtresse de Garel. Celui-ci, exaspéré, s'empara d'une énorme pierre et assomma Sidonie, puis il détacha la tête de la victime avec une serpe, lui ouvrit les entrailles et plaça la tête dans cette plaie béante.

L'assassin se dirigea ensuite vers un cabaret des environs, et raconta devant tous les assistants son horrible forfait ; arrêté et conduit sur les lieux, il donna aux agents tous les détails du crime avec un cynisme révoltant.

## Nouvelles diverses.

M. Wilfrid de Fonvielle est parti pour l'Angleterre, chargé par M. le ministre de l'instruction publique d'observer les orages (?) qui se produiront, d'ici à la fin de l'été, de l'autre côté du détroit.

M. Léon Plée fait en ce moment une excursion officielle en Turquie, d'où il se rabattra sur l'Autriche, pour le compte du ministère des travaux publics.

On assure qu'afin d'épargner autant que possible au pays les émotions et les anxiétés inséparables de chaque nouvelle élection à l'Assemblée nationale, le gouvernement a, fort sagement, suivant nous, décidé que les électeurs ne seraient convoqués que lorsqu'un certain nombre de sièges vacants rendront cette mesure indispensable.

La compagnie anglo-française des paquebots entre Dieppe et New-Haven va prochainement mettre à la disposition du public

de véritables palais flottants pour la traversée de la Manche par cette voie privilégiée.

Cette réforme coïncidera avec l'inauguration de la nouvelle ligne de Dieppe à Paris, par Gournay-en-Bray, qui raccourcit le trajet de 45 minutes.

LA PLUME DE M. DE BISMARCK. — Le prince-chancelier vient de faire une perte aussi grande que celle de l'empereur Napoléon III lors de la mort de M. Mocquard.

Le traducteur de ses pensées les plus intimes, le seul homme (sans en excepter l'empereur) pour qui M. de Bismarck n'ait pas de secret, vient de mourir à Berlin.

Le docteur Abeken était âgé de 70 ans.

Il était généralement désigné en Allemagne sous le nom de *plume de Bismarck*, à cause de la nature de ses fonctions.

Le chancelier suivait à pied et tête découverte, malgré la pluie, le cercueil de son secrétaire intime.

On se souvient de la pluie de mouches d'une espèce longue et hideuse d'aspect, qui nous visita au commencement de l'été et que, pour un instant, on qualifiait de « mouches de la mort, » les prenant à tort pour des émanations vivantes des ossuaires creusés autour de Paris par les combats du siège.

Eh bien ! il paraît que ces insectes, loin de nous être nuisibles, nous ont, au contraire, rendu un immense service, en détruisant par millions les embryons de mouches communes qui nous importunent si fort pendant les grandes chaleurs.

Le fait est que, de mémoire d'homme, on n'a constaté une telle rareté de ces voltigeurs de l'agacement pendant la saison que nous traversons.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser une circulaire à tous les préfets pour les inviter à établir une surveillance des plus actives sur les débits de boissons.

Depuis la nouvelle loi sur l'ivrognerie, les statistiques récentes prouvent que les cas d'ivrognerie ont considérablement augmenté.

M. Henry Dunant, l'illustre promoteur de la convention de Genève pour les secours aux blessés sur les champs de bataille, redouble d'activité en ce moment pour réunir un congrès international, composé de délégués autorisés de tous les gouvernements européens, et chargé d'arrêter un principe uniforme pour le traitement des prisonniers de guerre.

Il est aujourd'hui à peu près certain que, ne pouvant se rendre à toutes les invitations qui lui sont adressées de la plupart des villes du littoral de la Manche, M. Thiers, afin de ne pas faire de jaloux, les déclinera toutes.

L'annonce de sa visite au Havre n'a, d'ailleurs, jamais eu rien de fondé, la persistance de M. le Président de la République à imposer les matières premières étant peu faite pour lui préparer une réception cordiale dans la ville libre-échangiste par excellence.

M. Thiers mettra cependant pied à terre dans la cité de François I<sup>er</sup>, mais seulement pour se rendre à leur villa de la reine Christine, à Saint-Adresse, où doit avoir lieu une soirée intime.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE LA VENDÉE.

## ÉMISSION

## DE 40,000 OBLIGATIONS

RAPPORTANT 15 FRANCS D'INTÉRÊT

(JOUISSANCE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1872)

Payables par semestre, les 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre de chaque année

REMBOURSABLES EN 98 ANNÉES A 500 FRANCS

Autorisée par décision du Gouvernement,

en date du 25 mars 1872.

PRIX D'ÉMISSION : 255 FRANCS

PAYABLES COMME SUIT :

25 francs en souscrivant,

30 — 10 septembre 1872,

75 — 20 novembre 1872,

50 — 20 février 1873,

75 — 20 mars 1873.

Le coupon d'avril sera reçu en déduction du dernier versement.

Les versements en retard seront passibles d'une retenue de 6 0/0.

Les souscripteurs pourront anticiper leurs versements avec bonification d'un escompte de 5 0/0 l'an.

En tenant compte du coupon d'avril 1873 et de la bonification d'intérêt sur les sommes versées, le prix de ces obligations ressort net à 250 fr. 80, rapportant 15 francs d'intérêt annuel, c'est-à-dire 6 0/0.

## GARANTIES.

Le capital de la Compagnie : 24,000 actions libérées de 350 francs, cotées à la Bourse de 540 à 550 francs. .... 12.000.000 fr.

Subventions de l'Etat. .... 25.460.108 80

dont 14,160,108 fr. 80 c. déjà encaissés ; et 11,300,000 francs payables le 15 janvier 1874 et le 15 janvier 1873.

Total. .... 37.460.108 fr. 80

La Compagnie de la Vendée n'a encore émis que 28,000 obligations formant un capital de 8,000,000 francs.

Les obligations faisant l'objet de la présente émission, sont destinées :

1<sup>o</sup> A assurer le service de trésorerie pour les avances que la Compagnie fait à l'Etat pour les travaux d'amélioration du port des Sables-d'Olonne et de la plate-forme de la ligne de Bressuire à Tours.

2<sup>o</sup> A donner suite à un projet de contrat d'exploitation passé pour 98 ans avec la Compagnie de Poitiers-Saumur, contrat par lequel elle s'est engagée (sauf ratification par l'Assemblée générale) à garantir à cette Compagnie le montant de ses obligations, soit 6,500,000 francs.

Les concessions de la Compagnie de la Vendée comprennent :

1<sup>o</sup> Les lignes des Sables-d'Olonne et de La Roche-sur-Yon à Bressuire, en exploitation. .... 124 kilom.

2<sup>o</sup> La ligne de Bressuire à Tours en construction : 126 kilom., dont 75 kilom. (de Bressuire à Chinon) seront prochainement mis en exploitation, et le complément (de Chinon à Tours) à la fin de l'année 1873. .... 126

3<sup>o</sup> Le tronçon de raccordement de Thouars à Montreuil-Bellay. .... 20

Ensemble. .... 270

Plus les 100 kilomètres de la ligne de Poitiers-Saumur pendant tout le temps de sa concession. .... 100

Soit un réseau de. .... 370 dans les contrées les plus riches et les plus commerçantes de la France.

Bien que l'exploitation de date récente et ne portant que sur 124 kilomètres ne puisse être prise comme base du rendement kilométrique, les produits ont donné un excédant de 49,000 fr. sur les dépenses, et la progression des recettes qui, en 1872, n'est pas moindre de 42 0/0, assure le rendement kilométrique net nécessaire au service des obligations.

Le montant des obligations émises et en émission étant de 68,565, ci. .... 68,565 desquelles il y a lieu de retrancher. .... 26,000 dont les intérêts et le remboursement seront à la charge de la Compagnie de Poitiers-Saumur.

Il reste. .... 42,565 obligations pour les 270 kilomètres formant la concession de la Compagnie des Chemins de fer de la Vendée, soit un intérêt de 2,500 francs à servir par chaque kilomètre.

Ce nombre d'obligations étant largement suffisant pour terminer les lignes formant l'ensemble des concessions, on peut voir combien sont faibles les charges dont chaque kilomètre sera grevé, et, par suite, quelle sécurité ces titres offrent aux souscripteurs.

Ces charges sont de beaucoup inférieures à celles qu'ont à supporter toutes les autres lignes du réseau français.

## LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les lundi 19, mardi 20 et mercredi 21 août.

Au siège de la Compagnie, 13, rue de Lafayette, à Paris, et dans toutes les stations des lignes de la Compagnie de la Vendée livrées à l'exploitation ;

Au Crédit agricole, 17 et 19, rue Neuve-des-Capucines, à Paris ;

Au Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire, à Paris ;

Et en Province, dans toutes les Succursales et chez les Correspondants de ces deux établissements.

On peut également souscrire dans toutes les Succursales de la Banque de France, en versant au crédit de la Compagnie de la Vendée ou des établissements ci-dessus désignés.

## Chronique de l'Ouest

ET  
CHRONIQUE LOCALE

M<sup>r</sup> l'évêque d'Angers a adressé la lettre suivante à M. Bodin, maire de Saumur :

« Angers, le 18 août 1872.

» Monsieur le Maire,

» C'est avec une pénible surprise que j'ai lu, dans les journaux de Saumur, un rapport adressé au conseil municipal, et dans lequel on n'a pas craint de jeter à la face des fabriques de la ville les accusations de *fiction*, de *dissimulation* et d'*irrégularités calculées*. Ce qui a dû augmenter mon étonnement, c'est de voir que vous, chef de la municipalité, vous avez cru pouvoir vous associer à ces imprécations dans une lettre également rendue publique, et cela sans avoir, au préalable, demandé des explications quelconques aux parties intéressées.

» Ce n'est pas ainsi, Monsieur le Maire, que l'on avait compris jusqu'ici les rapports qui doivent exister entre les conseils municipaux et les conseils de fabrique. Ceux-ci ont une existence et des attributions légales non moins que ceux-là ; et entre personnes revêtues par la loi d'un caractère public, l'on se doit, ce me semble, des égards réciproques. Si donc les budgets des fabriques de Saumur vous inspiraient des doutes sérieux sur la régularité de leurs agissements, quoi de plus naturel et de plus conforme aux convenances que de demander avant tout des éclaircissements à ceux qui auraient eu le devoir de vous les fournir ? Au lieu de cela, que faites-vous ? Avant d'attendre ces explications, sans même les demander, vous tranchez la question et vous lancez dans le public des insinuations moins que bienveillantes contre des hommes considérables et dont l'honorabilité est à l'abri de tout soupçon. Avouez, Monsieur le Maire, que c'est là un procédé à tout le moins étrange.

» Et ce qui ne peut manquer de le faire paraître plus étrange encore, c'est votre propre qualité de membre de ces conseils de fabrique. Ou vous assistiez à leurs délibérations, vous ou votre adjoint, et alors que ne réclamiez-vous, séance tenante, contre les *fiction* et les *irrégularités* dont vous vous plaignez devant le public ? Ou vous n'y étiez présent ni l'un ni l'autre, et dans ce cas, permettez-moi de vous le dire, vous ne me paraissez pas avoir rempli dans toute leur étendue les obligations de votre charge. Et dans l'une comme dans l'autre hypothèse, vous n'êtes pas reçu à critiquer prématurément des actes que vous n'avez même pas cherché à prévenir, le pouvant et le devant.

» Je ne veux pas vous imiter, Monsieur le Maire, en me prononçant sur le fond du débat avant d'avoir reçu les explications nécessaires. (Décret du 30 décembre 1809, art. 47 et 93.) Mais je tenais à vous dire dès maintenant ce que je pense de votre manière d'agir, et à vous le dire publiquement, puisque vous avez jugé à propos d'incriminer devant vos concitoyens des établissements sur lesquels les lois de l'Etat comme celles de l'Eglise me donnent un droit de surveillance et de protection.

» Agrérez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très-distinguée.

» CH. EMILE, évêque d'Angers. »

### SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS

La Saumuroise.

Conformément à ses statuts, la Saumuroise s'est réunie en assemblée générale le 11 de ce mois, salle des Récollets, à l'effet de recevoir le compte financier du premier semestre de 1872, et de procéder aussi à la réception des candidats présentés au cours dudit semestre.

La réunion était présidée par M. Paul Ratouis, assisté de MM. Sergé père et Lanier, vices-présidents, Vasseur fils, secrétaire, Brillatz, trésorier, etc.

M. le président a ouvert la séance par l'exposé de la situation de l'œuvre :

1<sup>er</sup> SEMESTRE 1872.

#### Recettes.

Cotisation des participants	2.647	70
Amendes	33	»
Remboursement des avances faites au sociétaire Plion	30	07
Intérêts de la caisse des consignations 1870-1871	341	75
Cotisation Gauron-Lambert	12	»
Versement fait par un sociétaire	1	25
<b>Total</b>	<b>3.065</b>	<b>77</b>

#### Dépenses.

Indemnités de journées	1.084	45
Frais de sépultures	640	»
Secours aux veuves	15	»
Remboursement à un sociétaire rayé des contrôles	17	60
Médecins	316	»
Bains	44	90
Ceintures et bas lacés	113	75
Médicaments	484	65
<b>Total</b>	<b>2.716</b>	<b>35</b>

#### RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Recettes	3.065	77
Dépenses	2.716	35
30 juin, — reste en caisse	349	42
Report de l'avoir en	349	42
Restait en caisse 31 décembre 1871	182	29
<b>Total</b>	<b>531</b>	<b>71</b>
Placé à la caisse d'épargne le 25 février 1872	400	»
Reste en caisse 30 juin net	131	71

#### SITUATION GÉNÉRALE DE L'AVOIR SOCIAL.

##### Avoir disponible.

Valeur à la caisse des consignations	3.200	»
A la caisse d'épargne	2.723	80
Reste en caisse	131	71
<b>Total</b>	<b>6.055</b>	<b>51</b>

##### Fonds de retraite.

Somme disponible	23.284	33
Somme employée aux retraites et devant faire retour à la Société au décès du titulaire	6.642	»
Subvention de l'état en 1872 pour placements faits en 1870	500	»
<b>Total des fonds de retraite</b>	<b>30.426</b>	<b>33</b>

#### RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Avoir disponible pour les besoins courants	6.055	51
Avoir du fonds de retraite en masse	30.426	33
Montant de l'avoir social	36.481	84

Le président a fait suivre cet exposé financier des paroles ci-après :

« Je vous ai donné, Messieurs, avant tout préambule, le résumé des opérations de la Société par ses résultats en chiffres, parce que ces chiffres sont plus clairs que les plus belles paroles.

» Je viens donc vous dire, maintenant, que notre association a prospéré malgré les douloureuses circonstances que nous avons traversées. Elle a fait des sacrifices ; d'une part elle a exonéré de leur cotisation ceux de ses membres qui ont servi le pays, d'autre part elle a rayé de ses contrôles ceux qui ne payaient pas leur cotisation avec l'exactitude réglementaire. Pour satisfaire à ces exigences, la Société a dû recourir à son épargne au cours de 1870 et de 1871.

» Vous le savez, Messieurs, à la réunion de février 1872, nous avons invité les visiteurs à l'exactitude dans les versements, MM. les sociétaires à la même ponctualité dans l'acquiescement de leur cotisation mensuelle. Notre appel a été entendu puisqu'au 30 juin tous les comptes étaient liquidés.

» La Providence est venue à notre aide pendant ce premier semestre, la maladie n'a pas sévi sur les membres de la Société ; puis les malades se pénétrant des devoirs de la mutualité n'ont pas prolongé les indemnités au-delà du temps nécessaire à leur guérison.

» A ce propos, Messieurs, je terminerai la séance par une citation empruntée au *Bulletin des Sociétés de Secours Mutuels* dont on m'a envoyé un spécimen et auquel je vous proposerai d'abonner la Société : vous allez juger des bons principes qu'on rencontre dans ce bulletin, je souhaille de les voir se propager parmi nous ; du reste, votre disposition à tous m'indique déjà qu'ils sont les vôtres. Je lis :

« Il n'y a pas, suivant une expression éloquent, il n'y a pas en ce monde de remède héroïque à la misère. L'inégalité des forces créera toujours

» même au sein des sociétés les plus justes, l'inégalité des fortunes. Dans ce combat de la vie, combien succombent dont l'effort courageux semblait mériter une destinée meilleure ; combien, par une sorte de fatalité contre laquelle leur volonté n'a rien pu, sont précipités dans la misère et dans l'indigence ; combien, en grand nombre, n'ont pas su lutter contre leurs passions, avec l'énergie que chacun de nous a reçue du ciel pour les combattre, et vaincus par elles, subissent la pire des infortunes, celle que nous reproche notre conscience et qui a tué en nous jusqu'à notre dignité. Ainsi l'a permis cette Providence mystérieuse qui nous a jetés sur cette terre pour y remplir, dans l'équilibre de la création, un rôle, et y atteindre un but, invisible à nos faibles regards. Mais, avec le sentiment d'une commune origine, elle a mis au cœur de l'homme une force qui, si elle ne peut supprimer la misère, doit la restreindre en diminuant ses causes et en adoucissant ses rigueurs. Cette force, c'est le dogme admirable de la fraternité humaine, oublié et comme perdu dans les sociétés antiques, rendu au monde dans ce livre divin qui l'a renouvelé, et dont il appartenait à notre âge de mieux pénétrer le sens et de réaliser les miracles.

» Aimer son prochain, l'assister dans ses épreuves, relever son courage, secourir sa détresse ; dans le pauvre, ne voir qu'un frère malheureux sur les pas duquel Dieu lui-même nous envoie pour l'arracher au désespoir, c'est là, sans doute, une admirable conception de la Charité. Mais n'en est-il pas une autre, puisée à la même source, plus haute et plus digne encore du Dieu qui l'a enseignée ? (M. le Président suspend ici la lecture et dit : Ecoutez ceci, Messieurs, nous entrons dans l'esprit de notre Société, il continue). Faire de l'homme lui-même l'instrument de la délivrance, l'affranchir de la misère par une série d'efforts dans lesquels son activité personnelle est appelée à jouer le principal rôle ; éclairer son intelligence en même temps que son cœur, doubler par là sa force, prévenir ses chutes autant que le comporte notre faiblesse ; lui rendre le travail plus facile et plus lucratif, lui inspirer la prévoyance, le conduire, par l'épargne, à la possession du capital et de la propriété, stimuler ainsi toutes les activités généreuses, toutes les fiertés de son cœur, n'est-ce pas là une grande œuvre, n'est-ce pas la charité dans son idéal le plus pur et le plus divin ? Oui, l'œuvre est grande, et rien qu'à la tenter il y a, ce me semble, quelque gloire et quelque reconnaissance à recueillir.

» C'est l'œuvre de nous tous, Messieurs, mais, pour qu'elle aboutisse, une force est nécessaire, qui les comprend toutes ; c'est, de la part de tous, le sentiment et l'accomplissement du devoir.

» Le devoir ! c'est la loi de toute créature. Je ne sais si la notion en est aujourd'hui plus claire qu'autrefois, mais jamais la nécessité n'en fut plus manifeste pour tous ceux qui, à un titre quelconque, ont leur place et leur rôle marqués dans les sociétés humaines.

Après cette lecture, qui a été écoutée dans le plus grand silence, l'assemblée a voté l'abonnement au *Bulletin des Sociétés de Secours Mutuels* et a applaudi au désir d'en répandre le bon esprit dans la Société.

Ayant publié le programme du concert donné hier par la société philharmonique de la ville, dans le square du théâtre, nous ne pouvons passer sous silence le succès obtenu par cette musique, et pour ce, nous communiquons aux lecteurs de l'*Echo de l'Ouest* la lettre ci-dessous qui nous a été adressée par un habitant de Saumur avec prière de l'insérer.

Monsieur le Rédacteur,

Assistant au concert donné par notre jeune musique municipale, je vous prie monsieur, de bien vouloir être l'interprète des sentiments divers éprouvés et de lui faire parvenir nos compliments par la voix de votre estimable journal.

Aux âmes bien nées

La valeur n'attend pas le nombre des années.

Et c'est vrai, car, nouvellement organisée, elle a cependant tout ce qu'il faut pour arriver, avec du travail et de la persévérance, dans quelques mois, à être classée parmi les bonnes musiques des grandes villes.

Toutes les prévisions ont été dépassées, et lorsqu'il y a quelques jours, j'entendais les répétitions au théâtre, je ne pouvais m'empêcher de trembler pour un début si précipité et pour les jeunes gens qui forment le principal noyau de cette musique.

L'amour-propre de chacun, et les capacités musicales de quelques vieux artistes, ont largement suppléé à certains détails d'ensemble, que cependant on ne pourrait exiger.

Il y aurait bien quelques réformes à faire, la mesure est ou n'est pas assez précipitée, comme par exemple dans la polka *Mariana* ; les seize premières mesures ou première reprise, parfaitement observées comme mouvement, changent subitement à la deuxième reprise, qui, selon moi, est par trop précipitée.

Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'une musique se laisse entraîner par la batterie à une mesure trop accélérée. Cependant, il y a d'une polka à une mazurka la même différence que d'un pas redoublé à une marche.

Somme toute, ceci est peu de chose, et ces quelques réformes seront, j'en suis certain, bientôt faites sous l'habile direction de M. Meyer, à qui revient de droit le premier éloge du succès remporté par la Société.

Marchant son droit chemin, le repertoire monté avec soin (et ce n'est pas chose facile), l'étude lui donnant la capacité d'exécuter quelques ouvertures et partitions de nos grands maîtres, elle prouvera que, soutenue quelque peu, leur société, malgré les difficultés sans nombre à surmonter pour arriver à un résultat complet, est capable, parce qu'elle aura pour elle le travail, la bonne volonté, et les sympathies de tous, base fondamentale et clé de voûte de toute bonne musique.

Je ne me laisse pas aller à des détails partiels, attendant, pour cela, qu'un second concert, qui, je l'espère ne se fera pas attendre, vienne confirmer le légitime succès obtenu par le premier.

Ainsi donc courage, et en attendant le plaisir de l'entendre dans ses concerts, qui donneront de la gaieté à la ville de Saumur, que la société accepte, comme prime d'encouragement, les braves obtenus par son morceau de clôture *Alsace Lorraine*, morceau plein d'harmonie et d'actualité.

Agréz, monsieur le Rédacteur, les sentiments de votre tout dévoué.

R. B.

#### SOCIÉTÉ DES COURSES DE SAUMUR.

MM. les Sociétaires sont prévenus que les cartes et quittances de souscription vont être présentées à domicile.

MM. les Souscripteurs absents ou *extramuros* trouveront leurs cartes à la Mairie jusqu'à samedi soir 24 ; le jour même des Courses, sur l'hippodrome, entre les mains du Secrétaire.

Les personnes qui désireront obtenir une seconde carte de dames sont instamment priées d'en faire la demande avant samedi soir.

Le Président,

G. LE BRECO.

Le tirage au sort pour les jeunes gens des trois cantons de Saumur aura lieu, à la mairie de notre ville, pour le canton :

Nord-Est, mardi 20 août, à une heure.

Sud, mercredi 21 août, à une heure.

Nord-Ouest, samedi 24 août, à huit heures du matin.

Pour les articles non signés : V. CHALOPIN.

#### LE

### CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom.

Pour les CHEVEUX et la BARBE

Fournisseur de  
S. M. le Roi d'Angleterre  
et de S. M. l'Empereur de Russie  
1 Mill. d'Or. — 3 Mill. d'Argent

**RÉPARATEUR**  
AU QUINQUINA

Préparé par F. CRUCQ, Chimiste, Breveté s. g. d. g.

PARIS. — 11, RUE DE TREVISE. — PARIS

Le seul produit qui, sans être une teinture, rende progressivement aux Cheveux et à la Barbe leur couleur primitive.

ON L'EMPLOIE SOI-MÊME

Il n'a pas le défaut de salir la tête, et de ne pas sucher.

Chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalscère Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule éminence de cuisson.

— Depuis la cure du Saint-Père par la douce *Revalessière Du Barry*, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicieuse Farine de Santé, qui guérit sans médecine, ni purgés, ni frains, les dyspepsies, gastralgies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celle de S. S. le

Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 69,924.

Château de Vauxbuin, près Soissons (Aisne), le 10 janvier.

Dans le village que j'habite une partie de l'année, il se trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac; le fait est que depuis deux ans cette malheureuse souffrait des douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande que de remuer même les bras lui était impossible: enfin chacun attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de

son terme, lorsqu'un mois de mars dernier j'eus l'idée de lui conseiller de prendre de la *Revalessière Du Barry*. Depuis ce temps, elle se trouve mieux; les forces reviennent, elle digère et ne souffre presque plus.

DE CHASELLES, Comtesse de GOURGUE.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalessière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalessière* chocolatée rend appétit, digestion, som-

meil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Balance, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Etudes de M<sup>e</sup> LABICHE, avoué à Saumur, et de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire en la même ville.

**VENTE**

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES  
**D'UNE MAISON**  
AVEC JARDIN ET CAVES  
ET DE  
TERRES LABOURABLES, BOIS  
ET PRÉS

Le tout sis dans les communes de Saint-Cyr-en-Bourg, Artannes, Brézé et Distré, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

L'adjudication aura lieu le dimanche 8 septembre 1872, à midi, par le ministère de M<sup>e</sup> Le Blaye, notaire à Saumur, pour les biens sis à Distré et à Artannes, à la Mairie de Distré, et le 15 septembre 1872, à midi, à la Mairie de Saint-Cyr, pour les biens sis à Saint-Cyr et à Brézé.

On fait savoir à qui il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées, par le tribunal civil de première instance de Saumur, le 13 juillet 1872, enregistré et signifié à avoué:

Et aux requêtes, poursuite et diligence:

1° Du sieur Antoine Dovaile, garde-champêtre de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, y demeurant;

2° De dame Clémentine Dovaile, épouse du sieur Henri Graveleau, cultivateur, et de ce dernier, tant en son nom personnel que pour autoriser son épouse, demeurant ensemble aux Ulmes;

3° De dame Marie Dovaile, veuve du sieur Jean David, cultivatrice, demeurant aux Ulmes;

Ayant tous pour avoué M<sup>e</sup> Labiche, exerçant près ledit tribunal, demeurant à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 19;

Et en présence:

1° De la fabrique de la paroisse de Saint-Nicolas de Saumur, représentée par M. Léon Besson, propriétaire à Saumur, président du conseil de ladite fabrique;

Ayant, M. Besson, M<sup>e</sup> Chedeau pour avoué;

2° Du sieur Clément-Jean Graveleau, employé à l'octroi de Saumur, demeurant à Saumur, agissant comme tuteur de Jules Dovaile, interdit et placé à l'hospice des aliénés de Sainte-Gemmes;

Ayant, le sieur Graveleau, ses qualités, M<sup>e</sup> Labiche pour avoué;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à l'adjudication publique, par le ministère dudit M<sup>e</sup> Le Blaye, notaire, des immeubles dont la désignation suit.

**DÉSIGNATION.**

Biens situés commune de Saint-Cyr-en-Bourg.

**PREMIER LOT.**

Une maison, au lieu dit la Palaine, numéros 1869 et 1870 du plan cadastral, section C, composée d'une chambre à cheminée, avec grenier au-dessus couvert d'ardoises, un cabinet situé dans l'angle, au couchant de la cour, petit jardin contenant quatre ares, caves, dans l'une desquelles il y a un pressoir dégrainé de ses ustensiles; une autre cave, dans laquelle il y a un four, cave servant à mettre le vin, cave perrière et petits caveaux, le tout se tenant, joignant au levant M. Gigot, et des autres parts des chemins.

Mise à prix... 1,200 fr.

**DEUXIÈME LOT.**

Deux hectares 34 ares, déduction faite de la portion occupée par le chemin vicinal n° 60 de Saint-Cyr à Fontevault, de bois taillis et landes, à l'Ormeau-des-Tailles, n° 404, section E, joignant au nord l'ancien chemin de

A reporter. 1,200 »

Report. 1,200 »

Saint-Cyr à Fontevault, au levant la veuve Roger, au midi M. Gigot, et au couchant Richard-Pironneau.

Mise à prix... 800 »

Biens sis commune de Distré.

**TROISIÈME LOT.**

Quarante-quatre ares 99 centiares de terre, de forme irrégulière, au Carrefour-Biton ou la Peruche, n° 418 et 421, section L, joignant au nord le chemin de Chétigné aux Ulmes, au levant la veuve Bazille et Pierre Milon, au midi Pierre Milon, au couchant le même et Bazille-Gâteau.

Mise à prix... 1,000 »

**QUATRIÈME LOT.**

Soixante-seize ares 20 centiares de terre, en forme de hache, aux Carreaux-de-Prele, n° 865 et 866, section K, joignant au nord Beaumont-Alleau, au levant Benoist-Motelle, au midi Hubert, au couchant la route.

Mise à prix... 1,500 »

**CINQUIÈME LOT.**

Seize ares 50 centiares de terre, à la Maillée, portant le n° 157, section K, joignant au nord Bazille, au levant un chemin d'exploitation, au midi et au nord M. de Wall.

Mise à prix... 300 »

**SIXIÈME LOT.**

Quatre-vingt-quatre ares de terre, à la Roche, n° 318 de la section L, joignant au nord Gagneux, Charpy et autres, au levant les héritiers Bulleau, au midi le chemin des Ulmes à Chétigné, au couchant Bodineau, Herbault et autres.

Mise à prix... 1,600 »

**SEPTIÈME LOT.**

Cinquante-cinq ares de terre, à la Bonde ou Carabin, n° 602, section L, joignant au nord Douet et Albert, au levant Bazille, au midi Landreau-Gasnault et autres, au couchant le chemin de la Bonde.

Mise à prix... 1,200 »

**HUITIÈME LOT.**

Vingt-trois ares 40 centiares de terre, aux Carreaux, n° 721 de la section K, joignant au nord Beaumont, au levant Chanlouineau, au midi Touron-Simon et au couchant Bodineau.

Mise à prix... 480 »

**NEUVIÈME LOT.**

Cinquante-et-un ares 60 centiares de terre, à Presle, n° 90 de la section K, joignant au nord Babin-Barreau, au levant le marais de Distré, au midi la veuve Dubray Bazille et au couchant le chemin de Chétigné à Rou-Marsou.

Mise à prix... 1,300 »

**DIXIÈME LOT.**

Trente-neuf ares 16 centiares de terre, n° 176 et portion du n° 153, section K, joignant au nord, au levant et au midi M. de Wall et au couchant un chemin d'exploitation.

Mise à prix... 800 »

Biens situés commune d'Artannes.

**ONZIÈME LOT.**

Onze ares de pré, dans la prairie de la Motte, au lieu dit la Planche de-Rougeville au Nid-aux-Râtes, joignant au levant Mahou et les héritiers Mesnet, au midi M. Agnès, au couchant Beaumont.

Mise à prix... 300 »

A reporter. 10,480 »

Report. 10,480 »

**DOUZIÈME LOT.**

Cinq ares de pré, dans la même prairie et au même lieu, joignant au midi les héritiers de Louis Simon, au couchant la Charaise.

Mise à prix... 100 »

Commune de Brézé.

**TREIZIÈME LOT.**

Trente-trois ares de terre en friche, situés aux caves de la Chèverrie, joignant au nord divers, au levant Lignon, au midi Gouzy-Richard et au couchant Brenezé.

Mise à prix... 150 »

Total des mises à prix. 10,730 fr.

S'adresser, pour les renseignements:

1° A M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges;

2° A M<sup>e</sup> LABICHE, avoué poursuivant;

3° A M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué co-légitime;

4° A M. Léon Besson, propriétaire à Saumur, place Maupassant.

Fait et rédigé par l'avoué-licencié soussigné, à Saumur, le 10 août 1872.

LABICHE.  
Enregistré à Saumur le août 1872. Reçu 1 franc 80 centimes, dixièmes compris.  
(415) Signé: ROBERT.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PIÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE**

AUX ENCHÈRES.

Le jeudi 22 août 1872, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Pié, commissaire-priseur à Saumur, dans les anciens magasins de M. Régnard, rue d'Orléans, n° 56 et 58, à la vente publique aux enchères de matériel et objets mobiliers.

Il sera vendu:

Deux camions, charrette à bras, harnais, une bascule de 1500 kilog. et une autre de 1000 kilog., un hangar, tablettes avec supports en fer, comptoirs, rayons avec tiroirs, boîtes, fûts peints et cerclés en fer, un très-beau coffre fort, entouré de bureau, appareils à gaz, deux belles cheminées prussiennes et les tuyaux, et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

ON DEMANDE à prendre à rente viagère 2 à 3 mille francs, garantie très-sûre, par première hypothèque.

S'adresser à M<sup>e</sup> ROULLEAU, notaire à Fontevault. (419)

Etude de M<sup>e</sup> GUERET, notaire à Brain.

**AFFERMEMENT**

DE LA CHASSE

Sur les Communs de La Breille.

Le Maire de La Breille donne avis que le dimanche 25 août 1872, à deux heures après midi, à la Mairie de La Breille, par le ministère de M<sup>e</sup> GUERET, il sera procédé à l'affermement du droit de chasse sur les landes et bois de ladite commune, contenant 125 hectares.

La mise à prix est fixée à 50 francs. Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> GUERET, notaire à Brain, dépositaire du cahier des charges.

**ADJUDICATION DE TRAVAUX.**

Le Maire de la commune de Brain-sur-Allonnes prévient MM. les entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, le dimanche 8 septembre 1872, à la Mairie de Brain, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux de terrassement et d'empierrement du chemin n° 6, sur une longueur de 1,927 mètres et pour un chiffre de dépenses de 9,100 francs.

Le Maire, CH. BRUAS. (422)

**EMPRUNT 1872.**

**PARIS-JOURNAL**

qui ne coûte que

40 fr.

au lieu de

64 fr.

contient chaque jour un

**BULLETIN FINANCIER**

qui jouit d'une grande et juste réputation et chaque semaine une

**Revue de la Bourse**

qui fait autorité dans le monde des affaires. Il tient lieu ainsi d'un

**JOURNAL FINANCIER**

qui, honnêtement fait, ne peut pas coûter moins de 8 à 10 fr., et son prix se trouve par là ramené à 30 fr. environ.

Bureaux: 2, rue Favart, Paris.

**VENTE**

APRÈS FAILLITE

**DES PROPRIÉTÉS**

Appartenant à

MM. GUSTAVE DE FOS, ERNEST DE FOS, LÉON DE FOS,

Banquiers à Saumur.

CES IMMEUBLES COMPRENNENT:

- 1° La terre et le château de Milly, situés commune de Genes;
- 2° La terre de Trèves, située commune de Trèves-Cunault;
- 3° La terre et le château de Virolay, commune de Denezé;
- 4° Une maison, sise à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre;
- 5° Deux maisons, sises à Saumur, rue Beaurepaire;
- 6° La ferme du Peuplier, commune de la Ménitrie;
- 7° La ferme du Marais, commune de Beaufort-en-Vallée;
- 8° Terres et vignes, situées à Bizay.

ON VENDRA ÉGALEMENT:

Trois beaux mobiliers, comprenant: Bijoux, diamants, dentelles, tableaux, etc., etc.

Des affiches ultérieures donneront très-prochainement la contenance de chaque terre, la nomenclature des objets mobiliers et tous autres renseignements. (408)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**GRANDE VENTE**

**DE MOBILIER**

ET DE

**10,000 BOUTEILLES DE VIN BLANC**

Provenant du clos de la Perrière, commune de Saint-Cyr-en-Bourg,

Premier crû des Coteaux de Saumur.

En vertu d'autorisation judiciaire, M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur, procédera, le dimanche 8 septembre 1872, et jours suivants, s'il y a lieu, à la vente aux enchères publiques du mobilier qui garnit les logements de la propriété de la Perrière commune de Saint-Cyr.

On vendra: Lits, couettes, matelas, oreillers, meubles et objets de ménage,

Et environ 10,000 bouteilles de vin blanc de Saint-Cyr, provenant des récoltes des meilleures années.

On paiera comptant, plus 6 0/0.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.